



Demande d'indemnités suite à retard de paiement de salaire

Par **sheepo**, le **07/07/2010** à **01:47**

Bonjour,

J'ai rendez vous au conseil des prud'hommes section commerce le 12 juillet 2010 suite à un retard de paiement de salaire de 3,5 mois (30/09/09 au 15/01/10) avec remise d'un chèque sans provision le 4/12/09.

Je suis étudiante et j'ai attendu durant ces 3,5 mois la somme de 272,05€. Malgré mes appels et mails, les gérants de la société ont fait la sourde oreille jusqu'à ce que je les menace d'aller au conseil des prud'hommes. Je suis étudiante boursière et mon budget est donc serré.

La rentrée était une période difficile pour moi car j'ai eu beaucoup de dépenses, que je cherchais un appartement et que je manquais d'argent pour payer ma caution. De plus, le mois de septembre je ne perçois ni de bourse, ni de caf.

De plus, les gérants de la société ont été odieux avec moi, me menaçant d'appeler la police pour être sur leur propriété privée (leur centre UV) alors que je ne demandais qu'à être payée.

J'ai donc décidé de demander des indemnités suite aux préjudices subis. Ma question est : quelle somme dois-je demander ? La somme se négociera-t-elle ? Etant donné que je ne peux pas prouver les manques de respect répétés, dois-je en faire part lors de l'audience au bureau de conciliation ? Auriez vous des conseils à me donner ?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Cordialement

Karin Morandell